



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau  
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Linguistic Services Division / Division des services  
linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 5e étage  
Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Formation langue seconde en ligne Formation et tutorat langue seconde en ligne		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-202723/C	<b>Date</b> 2021-01-06	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20202723	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005	
<b>File No. - N° de dossier</b> 521zf.EN578-202723	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZF-521-38712		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> 2020-11-30 <b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-02-01</b> Heure Normale du l'Est HNE		
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Courteau, Josianne		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 521zf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 720-9517 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

La modification 005 a pour but de modifier la demande d'offres à commandes et de répondre à des questions reçues de l'industrie.

### Modifications

1. Aux pages 48 et 49, Annexe A, supprimer les clauses 4.4.2 et 4.4.3 dans leur entièreté et remplacer par les clauses ci-dessous (notez que le surlignage a été ajoutée seulement pour identifier facilement les modifications apportées) :

#### 4.4.2 Tutorat en accompagnement de la formation en ligne

L'offrant doit fournir des services de tutorat qui incluent tout ce qui suit :

1. Sont d'une durée minimale d'une heure par séance de tutorat;
2. Sont disponibles du lundi au vendredi, sauf les jours fériés du gouvernement fédéral (voir appendice 2) et du 25 décembre au 1 janvier;
3. Sont livrés en contexte canadien (employant l'anglais ou le français en usage au Canada) et sont conformes aux Normes de qualifications relatives aux langues officielles du Gouvernement du Canada;
4. Incluent une épreuve orale de fin de module conduite par une ressource enseignante ou un conseiller pédagogique;
5. Incluent des activités interactives liées au monde du travail;
6. Visent l'acquisition des fonctions langagières (voir annexe A) en lien avec les compétences évaluées par la Commission de la fonction publique pour les niveaux A, B et C;
7. Incluent un suivi de progrès de l'apprenant, accessible dans le système de gestion de l'apprentissage, qui doit au minimum préciser les informations suivantes pour le module/l'étape/la leçon/la session en cours :
  - a) L'atteinte des objectifs d'apprentissage par l'apprenant et dans quelle mesure il les a atteints pendant sa période d'apprentissage;
  - b) Les éléments à réviser ou renforcer;
  - c) Les activités d'apprentissage recommandées et commentaires de la ressource enseignante et/ou le conseiller pédagogique;
  - d) La date du suivi;
  - e) La date de la prochaine rencontre de suivi; et
  - f) Le nom de la ressource enseignante ou du conseiller pédagogique qui a effectué le suivi.
8. Sont offerts par vidéoconférence en ligne (audio en ligne ou par téléphone avec un numéro de téléphone canadien) ou par téléphone.

#### 4.4.3 Tutorat individuel en accompagnement de la formation en ligne

L'offrant doit évaluer, à des fins de placement, chaque apprenant s'inscrivant à l'autoapprentissage avec du tutorat. Cette évaluation doit comprendre les deux parties suivantes : les compétences orales ainsi qu'un test de classement en ligne (voir sections 4.4.4.1 et 4.4.4.2 ci-dessous).

La ressource enseignante et l'apprenant devront établir l'horaire de formation, selon les informations contenues dans la commande subséquente. Ils devront également s'entendre sur la méthode de communication qui répondra le mieux aux besoins de l'apprenant (par vidéoconférence en ligne ou téléphone). Le tutorat doit être disponible de 7h00 à 21h00 (heure de l'apprenant). L'utilisateur désigné pourra limiter l'horaire de tutorat à certaines périodes de temps uniquement (par exemple, entre 7h00 et 18h00 du lundi au jeudi) qui doivent être respectées par l'offrant lors de la mise en place de l'horaire avec l'apprenant.

La formation doit être suivie telle qu'approuvée par l'utilisateur désigné. Tout changement du nombre d'heures et/ou de date de fin de la formation devra être signalé à l'utilisateur désigné et est sujet à l'approbation de ce dernier. L'utilisateur désigné devra peut-être modifier la commande subséquente.

2. Aux pages 49 et 50, Annexe A, supprimer les clauses 4.4.5, 4.4.5.1 et 4.4.5.2 dans leur intégralité et remplacer par les clauses ci-dessous (notez que le surlignage a été ajoutée seulement pour identifier facilement les modifications apportées) :

#### 4.4.5 Tutorat de groupe en accompagnement de l'autoapprentissage en ligne

Lors de la création des groupes, l'offrant doit tenir compte de plusieurs facteurs, dont le fuseau horaire où sont localisés les apprenants et leur niveau. **L'offrant doit mettre à la disposition des utilisateurs désignés un calendrier du tutorat de groupe (sur le web ou autre).** Ce calendrier doit aussi être partagé avec le responsable de l'offre à commandes. Si la demande pour le tutorat de groupe temps partiel est élevée, l'offrant pourra ajouter des sessions de groupes à son calendrier de formation.

L'offrant veillera à former des groupes de niveau homogène sur la base des résultats de l'évaluation des apprenants. La ressource enseignante fournissant le tutorat assurera un suivi du groupe et de chaque apprenant du groupe, en consignait ses notes et recommandations dans le système de gestion de l'apprentissage pour chaque apprenant. Les rapports d'étape du groupe et d'assiduité des individus seront mis à la disposition de l'utilisateur désigné sur le système de gestion de l'apprentissage. Les apprenants pourront consulter leur rapport d'avancement individuel dans leur profil sur le système de gestion de l'apprentissage.

##### 4.4.5.1 Tutorat de groupe temps partiel

L'offrant doit évaluer, à des fins de placement, chaque apprenant s'inscrivant au tutorat de groupe temps partiel. Cette évaluation doit être un test de classement en ligne (voir section 4.4.4.2 ci-dessus).

L'offrant doit créer les groupes. Un groupe doit être composé d'un minimum de 3 apprenants et d'un maximum de 4 apprenants. Ces sessions de tutorat de groupe se dérouleront par vidéoconférence en ligne. Chaque session de tutorat de groupe doit être d'une durée de 12 semaines à raison de 1 ou 2 cours de 2 heures par semaine, selon la commande subséquente.

**Le calendrier de tutorat de groupe temps partiel doit mentionner les périodes horaires de 2 heures (et le fuseau horaire). Le tutorat de groupe à temps partiel doit être offert entre 7h00 et 18h00 (heure de l'apprenant). À la demande, l'offrant pourrait également offrir un tutorat de groupe à temps partiel en dehors de ces heures.**

L'offrant doit offrir, au minimum, si le nombre d'inscriptions est suffisant, des sessions de tutorat de groupe temps partiel débutant dans la semaine du premier lundi de chaque mois.

##### 4.4.5.2 Tutorat de groupe intensif

L'offrant doit évaluer, à des fins de placement, chaque apprenant s'inscrivant au tutorat de groupe intensif. Cette évaluation doit comprendre les deux parties suivantes : les compétences orales ainsi qu'un test de classement en ligne (voir sections 4.4.4.1 et 4.4.4.2 ci-dessus).

L'offrant doit créer les groupes. Un groupe doit être composé d'un minimum de 3 apprenants et d'un maximum de 4 apprenants. Ces sessions de tutorat de groupe se dérouleront par vidéoconférence en ligne. Chaque session de tutorat de groupe doit être d'une durée de

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EN578-202723/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EN578-202723

N° de la modif - Amd. No.  
005  
File No. - N° du dossier  
521zf. EN578-202723

Id de l'acheteur - Buyer ID  
521zf  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

12 semaines à raison de 3 heures de tutorat de groupe par jour, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Les heures de tutorat doivent être divisées en deux à trois séances par jour, selon l'horaire de l'offrant, mais le total journalier doit être de 3 heures. Chaque apprenant du groupe doit aussi recevoir 1 heure de tutorat individuel par semaine. L'heure de tutorat individuel ne peut pas être remise d'une semaine à l'autre si elle est manquée par l'apprenant. L'apprenant qui manque son heure de tutorat sera considéré comme absent pour cette heure de formation et celle-ci ne pourra pas être remise à un autre moment de la semaine. **Toutes les heures de tutorat doivent être comprises dans une période de 8 heures (par exemple entre 8h et 16h). Cette période de 8 heures doit être comprise entre 7 heures et 18 heures (heure locale de l'apprenant).**

**Le calendrier de tutorat de groupe intensif doit mentionner la période de 8 heures (mentionnant le fuseau horaire) dans laquelle les heures de tutorat auront lieu.**

L'offrant doit offrir, au minimum, si le nombre d'inscription est suffisant, des sessions de tutorat de groupe intensif débutant à chaque trois mois. Le calendrier du tutorat de groupe intensif doit permettre à un apprenant de s'inscrire d'une session de formation à la suivante sans avoir de semaine(s) d'interruption (aucun trou dans le calendrier).

L'offrant devra donner des exercices/modules d'autoapprentissage à compléter aux apprenants dans le but que ceux-ci complètent les exercices avant la prochaine session de tutorat prévue. Il est entendu que les apprenants inscrits dans cette modalité de formation consacreront un total de 6 à 7,5 heures par jour à leur formation linguistique.

3. S'applique à la demande d'offre à commandes anglaise uniquement.

## Questions et réponses

### Question 36

En ce qui concerne les classes avec tuteurs, est-il possible de faire appel à des enseignants de l'extérieur du pays ? Compte tenu du fait qu'ils sont titulaires de certificats internationaux d'enseignement tels que le CELTA ou le TESOL.

### Réponse 36

Oui, les ressources enseignantes peuvent être situées en dehors du Canada. Cependant, il est à noter que peu importe de la localisation des ressources enseignantes, elles doivent être conformes aux exigences d'éducation et d'expérience mentionnées à l'annexe A, section 6.6.2 et aussi être conformes aux exigences de sécurité, clause 7.2 de PARTIE 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent, A. Offre à commandes.

### Question 37

Pour le tutorat de groupe des champs 1 et 2, il est mentionné que les heures de tutorat doivent être disponibles du lundi au vendredi, entre 7 heures et 22 heures (heure de l'Est) (page 47). Est-ce que la majorité des cours demandés seront de jour ou de soir?

### Réponse 37

Voir les modifications ci-dessus.

Le Canada prévoit que la majorité des demandes de formations seront pour des cours à temps partiel de jour, heure locale de l'apprenant.

**Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.**